

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à ses séances des 4 et 11 mars 2015, a adopté les ordonnances suivantes en vertu des articles 51 et 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044)

### **Ordonnance émise dans le cadre de la Journée des musées montréalais – Accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan (1)**

Cette ordonnance permet l'accès à titre gratuit à ces deux institutions, le dimanche 24 mai 2015.

### **Ordonnance émise relativement aux tarifs du service Bixi pour la saison 2015 (2)**

Cette ordonnance modifie les tarifs pour l'utilisation de ce service, pour l'année 2015. Les articles 54 à 60 du règlement 14-044 sont remplacés en conséquence.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 16 mars 2015

Le greffier de la Ville,

M<sup>e</sup> Yves Saindon